Envoyé en préfecture le 05/03/2026
Reçu en préfecture le 05/03/2026
Publié le
ID : 029-212901938-20260302-02_03_2026-DE

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DU FINISTERE

REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU LUNDI 02 MARS 2026

COMMUNE DE PLOUGOURVEST

Date de convocation: 25/02/2026	Le lundi deux mars deux mil vingt-six, le Conseil Municipal de la commune de PLOUGOURVEST, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie, sous la présidence de Monsieur le Maire, Jean JEZEQUEL, en session ordinaire.
Membres:	
En exercice: 12	
Présents: 11	*Etaient présents* : JEZEQUEL Jean, LE FOLL Sylvie, JEZEGOU Romain, CORVEZ Christelle, ROHOU Gilles, QUELENNEC Marie-Françoise, OULHEN Jean-François, MIOSSEC Maryse, MONSIGNY Bertrand, PAUGAM Jean-Luc, PRIGENT Yolande.
Votants: 12*	
Pour: 12	
Contre 0	**Absents excusés :* ROLLAND Laëtitia* pouvoir donné à J. JEZEQUEL
Abstention: 0	
Délibération N°: 02-03-2026	*Secrétaire de Séance :* MONSIGNY Bertrand

Objet : **INSTALLATION D'UN SYSTEME D'ALARME A L'ATELIER COMMUNAL**

Monsieur le Maire

INFORME le Conseil municipal de la nécessité de sécuriser l'atelier communal situé Rue de la Mairie.
Il précise que plusieurs équipements, matériels et véhicules appartenant à la commune y sont entreposés, représentant une valeur importante.

Afin de prévenir les risques de vol, d'intrusion ou de dégradation, il est proposé d'installer un système d'alarme anti-intrusion comprenant :

- Une centrale d'alarme
- Des détecteurs de mouvement extérieur avec prise de photo
- Des contacts d'ouverture
- Une sirène extérieure
- Une transmission d'alerte (notification)

Un devis a été sollicité auprès de la société VOLSTAGE
Le montant de l'installation s'élève à 1 908 € HT, soit 2289.60 € TTC.

Suite à l'exposé de l'exposé de Monsieur le Maire,
Après en avoir délibéré, le Conseil municipal,

APPROUVE l'installation d'un système d'alarme à l'atelier communal ;

ACCEPTE le devis de l'entreprise VOLSTAGE pour un montant de 1 908 € HT ;

AUTORISE Monsieur le Maire à signer le devis ainsi que tout document afférent à cette opération ;

DIT que les crédits sont inscrits au budget communal.

Envoyé en préfecture le 05/03/2026
Reçu en préfecture le 05/03/2026
Publié le
ID : 029-212901938-20260302-02_03_2026-DE

Ainsi fait et délibéré, le 02/03/2026
Pour extrait conforme au Registre des Délibérations du Conseil Municipal de Plougourvest.

M. Jean JEZEQUEL, *Maire*	*M. MONSIGNY Bertrand* *Secrétaire de Séance*	*Acte certifié exécutoire, compte tenu de la :* *-publicité (par voie d'affichage), pour une durée de deux mois, à compter du* *- transmission au contrôle de légalité le*

MAIRIE DE PLOUGOURVEST
29400 Finistère

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Rennes, 3 Contour de la Motte, 35044 RENNES Cedex, dans un délai de deux mois à compter de sa transmission aux services de l'Etat et de sa publication.

Commune de PLOUGOURVEST – Séance du 02 mars 2026